

PROJET DE LOI N° 58 AUTEUR: M. Yvon Marcoux, ministre de la Justice

TITRE: Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales

- Présentation le : 2006-11-15

Consultations gén. ou part. à la le

Dépôt du rapport de commission:

Motion de scission le :

Motion de report le :

- Adoption du principe le : 2006-11-29

Étude détaillée à la Ci le s 2006-11-30 et 2006-12-01

- Dépôt du rapport de Commission le : 2006-12-05

Si amendement(s) en Commission : oui non Si amendement au titre : oui non

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252 : oui non

de M (... articles amendés)

de M (... articles amendés)

de M (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le : 2006-12-07

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés :

de M

de M

de M

Si amendement(s) en vertu de l'article 257 : oui non (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2006-12-13

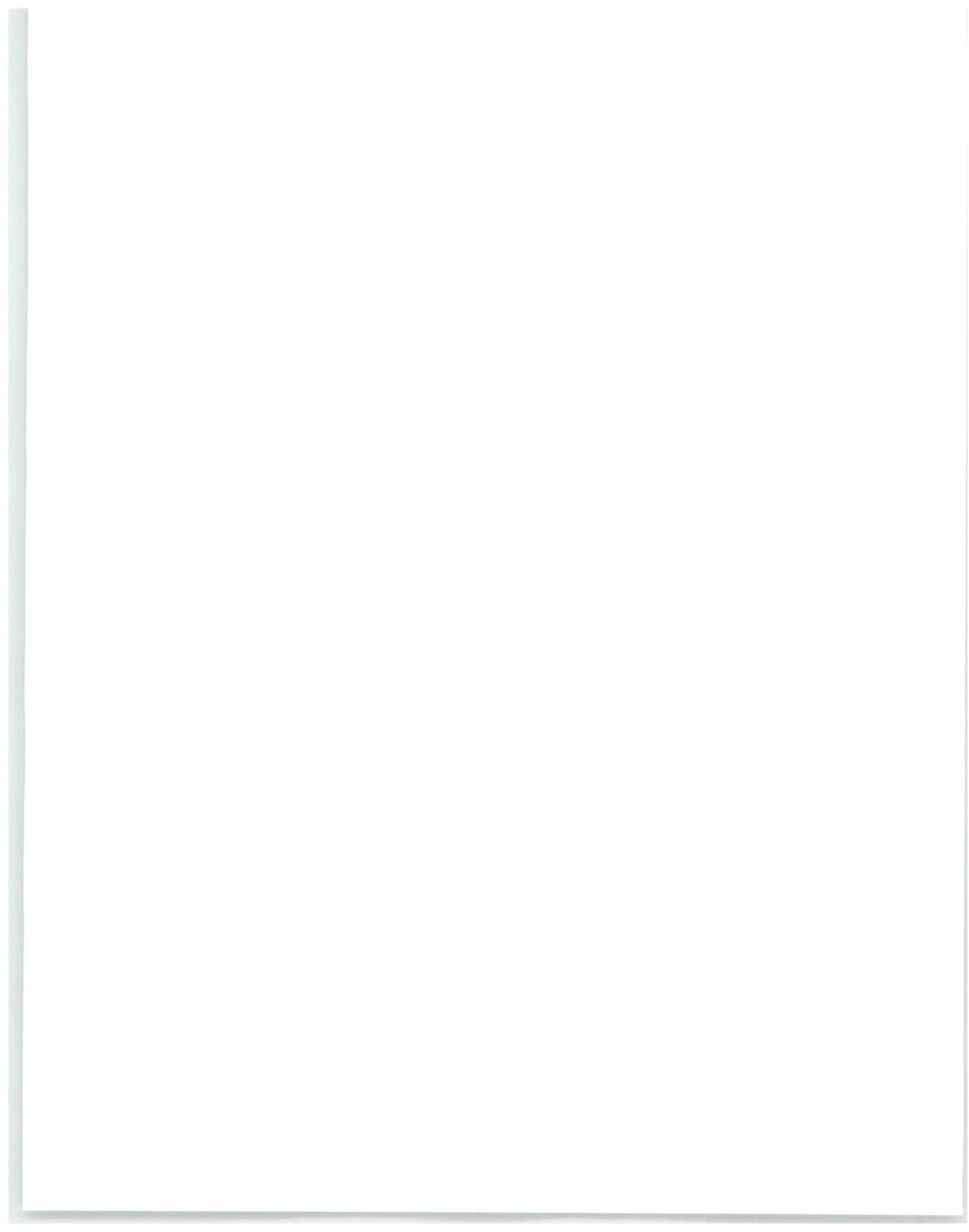
- Sanction du projet de loi le: 2006-12-13 (2006, c. 48)

Motion de suspension des règles présentée le :

Feuille de temps jointe sur:

Feuille de vote jointe sur:

Autres:



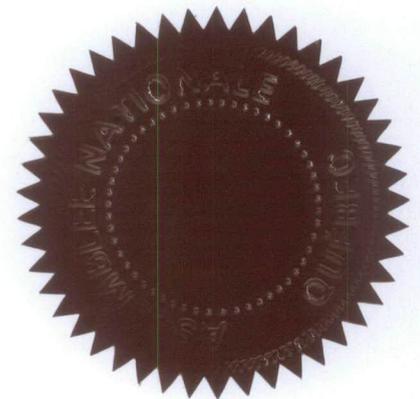


TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE – DEUXIÈME SESSION

Commission des institutions

PROCÈS-VERBAL

Séances du 30 novembre et 1^{er} décembre 2006



Étude détaillée sur le projet de loi n^o 58,
*Loi concernant le comité de la rémunération des juges
de la Cour du Québec et des cours municipales*
(Adopté sans amendement)

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Première séance, le jeudi 30 novembre 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 58, *Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales* (Ordre de l'Assemblée, le 29 novembre 2006)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- M. Descoteaux (Groulx), vice-président de la Commission

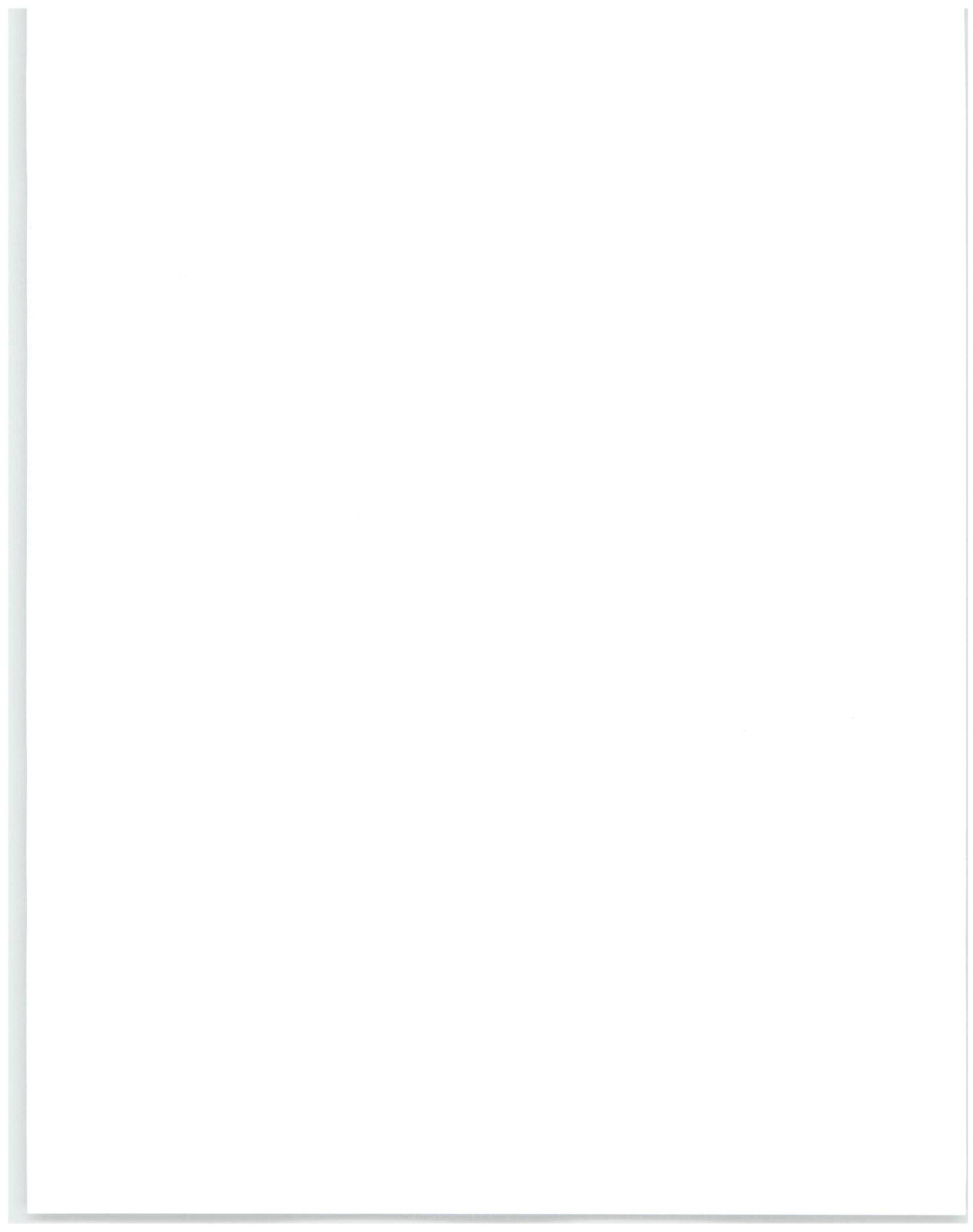
- M. Bédard (Chicoutimi), porte-parole de l'opposition officielle en matière de justice, en remplacement de M. Côté (Dubuc)
- Mme Charest (Matane)
- M. Cholette (Hull)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Marcoux (Vaudreuil), ministre de la Justice
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Turp (Mercier)

La Commission se réunit à 20 h 27 sous la présidence de M. Simard (Richelieu), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

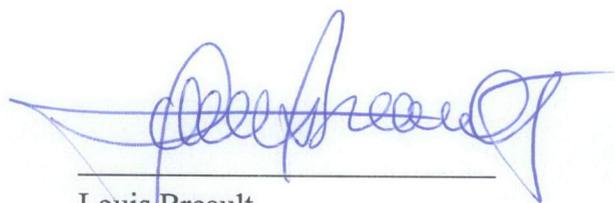


À 22 h 05, la Commission reprend ses travaux après 1 heure 35 minutes de suspension.

Il est convenu d'ajourner les travaux sine die.

À 22 h 05, la Commission ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

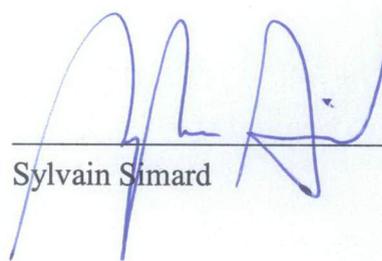


Louis Breault

LB/cv

Québec, le

Le président de la Commission,



Sylvain Simard

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100

PROCÈS-VERBAL

Commission des institutions

Deuxième séance, le vendredi 1^{er} décembre 2006

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 58, *Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales* (Ordre de l'Assemblée, le 29 novembre 2006)

Membres présents :

- M. Simard (Richelieu), président de la Commission
- M. Bernier (Montmorency)
- M. Cholette (Hull)
- M. Gabias (Trois-Rivières)
- M. Marcoux (Vaudreuil), ministre de la Justice
- M. Marsan (Robert-Baldwin)
- M. Turp (Mercier)

La Commission se réunit à 11 h 06 sous la présidence de M. Simard (Richelieu), président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

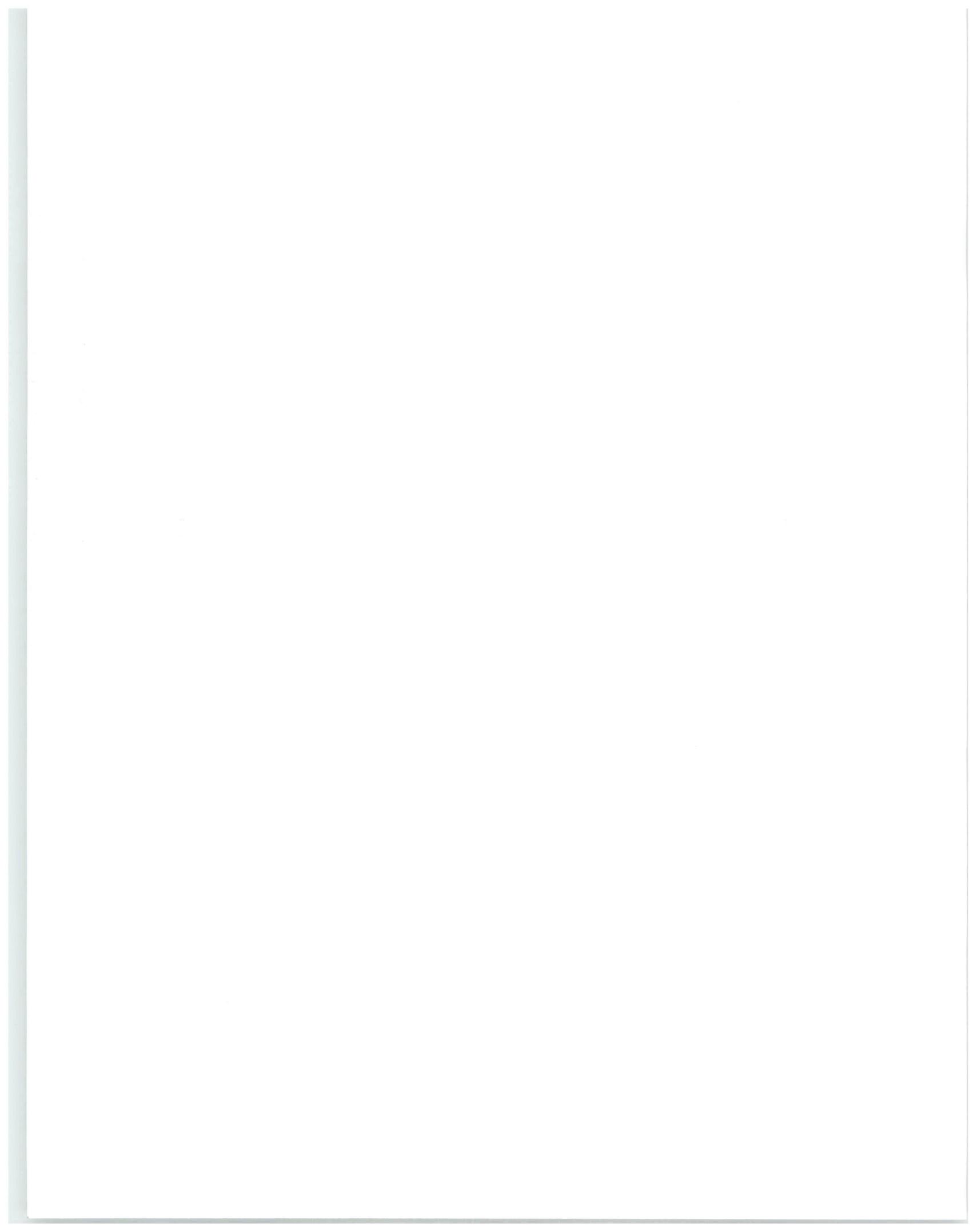
M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Articles 1 à 6 : Les articles 1 à 6 sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.



Texte du projet de loi n° 58 : Le texte du projet de loi n° 58, *Loi concernant le comité de la rémunération des juges de la Cour du Québec et des cours municipales*, est adopté.

À 11 h 08, la Commission ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

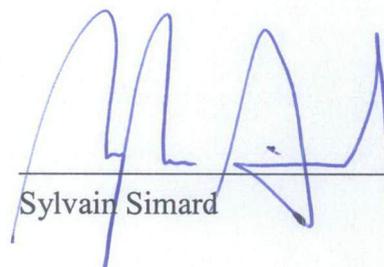


Louis Breault

LB/cv

Québec, le

Le président de la Commission,



Sylvain Simard

